



MAÎTRE D'OUVRAGE

MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ



CONCOURS
Promotion 2022

CAHIER DES CHARGES

CRÉA'TAG, POURQUOI FAIRE ?

Créa'TAG s'inscrit dans le cadre d'un projet de **structuration de la filière industrielle de l'eau et de l'adaptation au changement climatique** sur l'**Agenais**, porté par le **Cluster Eau & Climat**, et de la dynamique économique née autour du projet du **Technopôle Agen-Garonne**, porté par l'**Agglomération d'Agen**.

Créé en août 2014, sous l'impulsion de l'**Agglomération d'Agen**, le **Cluster Eau & Climat** a pour objet **l'amélioration quantitative et qualitative de la ressource en eau** en regard des enjeux économiques liés aux divers usages de l'eau et de l'adaptation nécessaire aux contraintes du réchauffement climatique.

Les lauréats de la promotion 2022 de **Créa'TAG** auront vocation à intégrer à terme (*) l'écosystème entrepreneurial de **l'Incubateur et de la Pépinière d'Entreprises mis en place au cœur du Technopôle Agen-Garonne** sur la commune de **Sainte- Colombe- en - Bruilhois**.

() Dans un premier temps, la promotion 2022 sera accueillie, dès Janvier 2023, au Campus numérique 47 à Agen.*

Créa'TAG est un concours destiné à **détecter** et à **assister**, dans le cadre d'un programme d'accompagnement et de formations, des porteurs de projets autour des thématiques soutenues par l'**Agglomération d'Agen** et le **Cluster Eau & Climat**, à savoir :

THÈME 1 : LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- **Préservation** de la ressource en eau afin d'en disposer en abondance en ville et à la campagne durant l'été (*stockage inter saisonnier*).
- **Récupération et utilisation** à grande échelle des eaux pluviales et eaux usées.
- **Contribution** au bon équilibre écologique et préservation de la biodiversité.

THÈME 2 : L'AGRICULTURE DE PRÉCISION

- **Création** de services et de moyens modernes de gestion, de mesure, de contrôle et de pilotage.
- **Gestion** de l'eau et de l'irrigation en lien avec l'agriculture régionale.

THÈME 3 : LA CLIMATISATION DURABLE DES VILLES ET DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- **Recherche de solutions** basées sur l'eau et le végétal pour refroidir et climatiser les villes et leurs zones d'activités économiques de façon naturelle et durable ; L'objectif est de préserver le confort et la santé des populations qui vivent sur ces territoires, vis-à-vis des excès du climat.

THÈME 4 : L'ÉCONOMIE VERTE

- L'**économie verte** est l'activité économique qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources.
- Elle regroupe deux types d'activités : des **activités classiques** réalisées avec des procédés moins polluants ou moins consommateurs d'énergie, et les **éco-activités**, dont la finalité est la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles.

Vos projets devront également souscrire à :

- **La prise en compte** de l'augmentation des besoins en eau de qualité et la variabilité accrue de sa disponibilité dans le temps avec des étiages plus fréquents et plus longs.
- **La prise en compte** du caractère irréversible de l'épuisement de nos ressources naturelles (eau, matières premières, etc.).
- **La prise de conscience** collective de s'orienter vers une économie plus collaborative.
- **La volonté politique française** de favoriser les initiatives territoriales en termes de recyclage et de valorisation des circuits courts.

Ces éléments sont autant d'atouts pour développer une démarche d'économie circulaire de la gestion de l'eau à l'échelle du territoire de l'**Agglomération d'Agen**.

Les projets porteront aussi bien sur **un service que sur un produit ou un procédé**.

Ils pourront s'inscrire aussi bien dans l'**économie classique** que dans l'**économie sociale et solidaire**.

QUI PEUT Y PARTICIPER ? POUR QUEL BÉNÉFICE ?

- **PARTICULIERS ET ÉTUDIANTS** en phase de maturation de leur idée.
- **CRÉATEURS D'ENTREPRISES, ENTREPRISES EXISTANTES ET ASSOCIATIONS** souhaitant développer une innovation en lien avec ces thématiques.

Les porteurs de projet devront se présenter au concours au travers d'une **note de présentation synthétique et descriptive de leur projet** (*moins de 10 pages sur la base du modèle téléchargeable sur le site du Cluster et de l'agglomération*) mettant en avant une technique, un service, une solution à une problématique liée aux thématiques susvisées.

Les porteurs de projet devront ainsi **convaincre les membres du jury de Créa'TAG de la viabilité de leur démarche ou de leur projet** pour figurer parmi les dix à quinze finalistes qui présenteront en mode « **pitch** » leur projet au cours de la première quinzaine de Décembre 2022 sur une journée dédiée à cette occasion.

A l'issue de cette journée, **4 à 5 lauréats seront sélectionnés**, et les deux premiers lauréats bénéficieront d'une dotation financière de :

- ✓ **15 000 €** pour le projet classé premier
- ✓ **10 000 €** pour le projet classé second

Tous les lauréats bénéficieront chacun :

- ✓ **D'un hébergement** en « mode nomade » gratuit à partir de Janvier 2023 au sein du **Campus Numérique 47** situé à Agen.
- ✓ **Du soutien constant d'un référent, membre du Cluster**, qui l'accompagnera de manière fonctionnelle pendant toute la durée d'incubation.
- ✓ **D'un mentor particulier, membre du Cluster**, dont le profil sera compatible avec la nature du projet porté par le lauréat ; ce dernier apportera un appui-conseil individualisé pour la mobilisation de moyens indispensables à la formalisation et la consolidation de son projet.
- ✓ **D'un coaching individuel et collectif** sur la gestion de projet, administrée par la **Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot et Garonne**.
- ✓ **D'un coaching collectif** sur le diagnostic stratégique et le financement de l'Innovation, administré par le **cabinet de conseils SinnRJ**.
- ✓ **D'un coaching collectif** sur le financement des projets, administré par le **Crédit Agricole Aquitaine**.
- ✓ **D'une formation professionnelle individualisée**, administrée par **Sud Management**.

- ✓ **D'une formation ciblée** sur la prise de parole en public, organisée sur le **Campus Numérique 47**.
- ✓ **D'une formation ciblée** sur la prévention sociale des entreprises administrée par **Prévifrance**.
- ✓ **D'une formation ciblée** sur la sensibilisation à l'économie sociale et solidaire, administrée par **ATIS**.
- ✓ **D'un droit préférentiel pour intégrer la pépinière d'entreprise** (loyers modérés) au sein du **Technopole Agen Garonne** à partir de 2024.
- ✓ **D'une adhésion préférentielle au Cluster** avec une première année de cotisation gratuite pour 2023.

COMMENT PARTICIPER ?

Pour cela, il vous suffit de **télécharger le dossier de candidature** sur l'un des sites web suivant :

www.eau-climat.com

www.agglo-agen.net

Complétez le dossier et envoyez le **avant le Mercredi 30 Novembre 2022** par mail, à l'adresse suivante : clustereauclimat@gmail.com.

LE CALENDRIER DE CRÉA'TAG 2022

31 MARS	CONFÉRENCE DE PRESSE - LANCEMENT DE CRÉA'TAG 2022	DÉBUT DÉCEMBRE	PRE-SÉLECTION DES CANDIDATURES
AVRIL À NOVEMBRE	COMMUNICATION DE L'APPEL A PROJET	MI DÉCEMBRE	RENCONTRE ET SÉLECTION FINALE - CHOIX DES LAURÉATS
30 NOVEMBRE	DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES	À PARTIR DE JANVIER 2023	ACCOMPAGNEMENT - INCUBATION

Fort du soutien et de la participation des partenaires suivant :



Les lauréats bénéficieront, auprès des membres du Cluster Eau & Climat (voir notre site : eau-climat.com) et d'autres représentants du tissu économique local, de l'accompagnement, du savoir-faire et de l'expertise d'entreprises spécialisées dans les domaines de l'eau et du climat, et de conseils-experts en accompagnement d'entreprises.